



NATIONS
UNIES

HSP

HSP/EB.1/8

ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
28 août 2019

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première réunion (reprise)**

Nairobi, 19 et 20 novembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Exposé sur l'état de l'application des résolutions
et des décisions adoptées à la première session
de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

**Rapport intérimaire de la Directrice exécutive sur l'application
des résolutions et décisions adoptées à la première session
de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

Résumé

Le présent rapport fait le point de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) à sa première session, à savoir la résolution 1/2 intitulée « Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs » ; la résolution 1/3, intitulée « Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ; la résolution 1/4, intitulée « Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ; la résolution 1/5, intitulée « Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains » ; la décision 1/3, sur les arrangements relatifs à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

* HSP/EB.1/1/Rev.1.

Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

1. En août 2019, les Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs avaient été téléchargées sur le site Web d'ONU-Habitat. Elles seront publiées par ONU-Habitat avant la reprise de la première réunion du Conseil exécutif.
2. De plus, ONU-Habitat a convoqué une réunion de son premier groupe de travail informel d'organismes des Nations Unies en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenue le 16 juillet 2019, à New York. Le groupe de travail informel rendra compte de l'adoption des Lignes directrices et prendra des mesures initiales en vue d'élaborer une note de cadrage, couvrant également le calcul des coûts financiers, sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices, d'une manière qui permette aux États membres de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Lors d'une réunion du Groupe de travail informel qui s'est tenue au Siège du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Groupe de travail est convenu d'inclure à la fois un cadre de programmation et une matrice d'indicateurs basés sur les Lignes directrices dans la note de cadrage en vue de sa présentation au Conseil exécutif à sa réunion de 2020. En outre, le Groupe a décidé de prendre en considération trois processus interdépendants dans le cadre du processus d'examen des Lignes directrices : 1) le renforcement du Programme pour des villes plus sûres à l'échelle d'ONU-Habitat ; 2) la mise en évidence des pays champions qui feront œuvre de pionniers dans l'application des Lignes directrices dans leur cadre de politique urbaine nationale et dans leur stratégie de croissance et de développement urbains ; 3) la focalisation intensive sur l'évaluation et les études d'impact.
3. Dans le cadre des préparatifs de la prochaine session du Forum urbain mondial, une enquête en ligne sera diffusée auprès des États membres pour évaluer les contextes spécifiques et l'approche actuelle en matière de sécurité dans les villes et les établissements humains, en vue d'encourager la poursuite du dialogue et de la collaboration avec les autorités locales et les autres parties prenantes, notamment la société civile, pour promouvoir et affiner encore leurs approches en matière de renforcement de la sécurité dans les villes et les établissements humains, conformément aux Lignes directrices. L'information en retour éclairera l'évolution future de la note de cadrage pour la procédure d'examen.
4. Conformément à la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, un deuxième groupe de travail informel d'organismes, programmes et fonds des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la prévention de la criminalité urbaine et de la sécurité se réunira à New York en octobre 2019 pour assurer le suivi du cadre programmatique et de la matrice des indicateurs et pour partager leurs programmes en cours et leurs expériences afin de rendre les villes et les établissements humains plus sûrs. Le deuxième groupe de travail informel examinera les mesures à prendre pour élaborer un cadre interinstitutions à l'appui d'ONU-Habitat en tant que point focal du système des Nations Unies pour l'urbanisation durable dans la mise en œuvre des Lignes directrices. ONU-Habitat élabore actuellement une publication sur la valeur et la mise en œuvre de l'approche des villes plus sûres, fondée sur ses expériences et enseignements d'ordre pratique, en vue de les partager avec les autres organismes des Nations Unies.
5. Conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, qui fait de la sécurité un thème intersectoriel, ONU-Habitat étudie les moyens pratiques d'assurer le suivi de l'utilisation et de l'application des Lignes directrices aux fins de la mise en œuvre effective du Programme pour des villes plus sûres et cherche à renforcer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, les autorités et associations locales, les associations professionnelles internationales concernées, des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes. Un premier projet d'indicateurs de la sécurité urbaine est en cours d'élaboration pour guider ces travaux.

Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Dans sa résolution 1/3, l'Assemblée d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive d'élaborer un projet de stratégie pour améliorer la coordination en matière de renforcement des capacités en tant que fonction transversale sur la base d'une approche intégrée du renforcement des capacités, en menant des consultations inclusives qui tiennent compte des besoins des États membres et dans la limite des ressources disponibles, qui puisse aider les États membres à mobiliser des ressources humaines et financières pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités. L'Assemblée a également invité les États membres à verser des contributions volontaires afin de soutenir cette stratégie.

7. Le renforcement des capacités peut être défini comme un processus de changement constitué d'un ensemble d'activités d'apprentissage par lesquelles des individus et des institutions développent et acquièrent des connaissances, des compétences, un savoir-faire, des méthodes et des outils qui renforcent leur capacité d'intervenir efficacement dans l'environnement dans lequel ils opèrent, de le transformer et de l'améliorer.

8. Le Service de la recherche et du renforcement des capacités d'ONU-Habitat a organisé une réunion casse-croûte, le 27 juin 2019, après la conclusion de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Cette session interactive a été consacrée à l'examen de la question du renforcement des capacités en tant que moyen essentiel de mettre en œuvre le mandat d'ONU-Habitat, à l'examen et à la mise en évidence des travaux en cours visant à réaliser le renforcement des capacités dont le service est responsable. L'exposé et les discussions qui ont suivi ont révélé que le renforcement des capacités s'effectue dans l'ensemble de l'organisation de diverses façons. En 2018, ONU-Habitat a organisé 50 jours par mois de séminaires, d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et de stages de formation, comme indiqué dans le rapport sur le programme de travail pour 2020. Toutefois, l'énorme quantité de travail accomplie ne lui permet pas de réaliser son potentiel en raison d'une harmonisation insuffisante et de la nécessité d'améliorer l'intégration et la coordination.

9. Au cours de la session, un questionnaire interactif a été administré par téléphonie mobile pour recueillir auprès des participants des informations sur leurs vues et expériences en matière de renforcement des capacités. La réunion casse-croûte a confirmé que, si ONU-Habitat avait de nombreuses réalisations à son actif en la matière, il pouvait faire davantage pour avoir des effets accrus à long terme sur les connaissances, les compétences et l'apprentissage au niveau des pays et des villes.

10. Le Service de la recherche et du renforcement des capacités a réexaminé l'essentiel des activités de renforcement des capacités menées au cours des trois dernières années, notamment une étude sur les centres d'excellence du système des Nations Unies et une analyse de la manière dont les fonctions de renforcement des capacités sont exercées dans différentes organisations. Le Service a également élaboré des notes de cadrage portant sur un programme global et une stratégie de renforcement des capacités, qui ont été présentées au Groupe consultatif sur les projets et ont suscité des réactions positives chez les participants aux réunions.

11. Dans le cadre d'un inventaire interne des pratiques et des expériences en matière de renforcement des capacités dans les différents services d'ONU-Habitat, une enquête en ligne a été envoyée à tous les membres du personnel le 3 août 2019. L'enquête devrait permettre à ONU-Habitat de mesurer l'ampleur des pratiques de renforcement des capacités à l'échelle du Programme, ce qui jettera les bases d'une stratégie de renforcement des capacités élaborée en bonne connaissance de cause, bien intégrée et bien coordonnée. Cette enquête se poursuit.

12. Actuellement, une première version de la stratégie est en cours d'élaboration, qui tient compte de la restructuration et des réformes institutionnelles en cours. Dans ce cadre, ONU-Habitat s'adresse à divers partenaires du renforcement des capacités, notamment des universités, des établissements de formation et des centres de recherche nationaux et internationaux, ainsi que des partenaires clefs des Nations Unies. Il s'agit notamment du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ainsi que de l'Initiative ONU-Habitat pour les partenariats universitaires, de l'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable et du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques.

13. Une séance interactive avec les représentants des États membres sera également organisée à Nairobi pour échanger des vues et des idées afin d'enrichir le contenu et l'approche de la stratégie de renforcement des capacités.

Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

14. Les principales priorités énoncées dans la résolution 1/4 comprennent la mise en œuvre d'une double stratégie pour l'égalité des genres en intégrant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat et en mettant en place des politiques et programmes de soutien aux initiatives visant à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La prise en compte de l'égalité des sexes dans les travaux d'ONU-Habitat est également une priorité.

15. Pour garantir l'intégration efficace de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'équipe chargée de l'égalité des sexes et des droits de l'homme a joué un rôle actif dans divers processus de réforme, notamment dans la mise au point des documents relatifs au plan stratégique, tels que le cadre de résultats, et dans la restructuration organisationnelle globale et dans la réforme des systèmes de programmation. Le Groupe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme met actuellement au point un certain nombre de systèmes et de processus actualisés en vue de les proposer à la Directrice exécutive pour faire en sorte que les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, ainsi que d'autres questions d'inclusion sociale, soient mieux intégrées à tous les stades du cycle d'élaboration des projets, de l'analyse initiale à la conception et à la formulation jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation finale.

16. La révision des marqueurs transversaux existants et l'élaboration de nouveaux marqueurs d'inclusion sociale sont également en cours. Ces initiatives visent à permettre aux collègues d'ONU-Habitat d'avoir une compréhension claire et directe de la manière de prendre en compte les questions d'inclusion sociale dans leur travail, y compris celles relatives au genre, aux jeunes, aux droits de l'homme, aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes handicapées. Pour familiariser les collègues avec ces initiatives et outils, l'équipe conçoit une campagne interne et sensibilise aux questions d'inclusion sociale.

17. Alors que la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 commence, l'équipe chargée de l'égalité des sexes et des droits de l'homme prévoit d'accroître ses programmes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes en planifiant des projets ayant des résultats spécifiques à cet égard. Les priorités établies dans ce contexte comprennent des projets et des travaux spécifiques qui s'inscrivent dans le cadre des priorités actuelles d'ONU-Habitat en matière de planification urbaine, d'espace public, de logement, de sécurité et de mobilité, de personnes en déplacement (réfugiés, personnes déplacées et migrants, notamment), d'aide humanitaire en situation de conflit et de solutions énergétiques durables. Des propositions seront élaborées à l'issue de consultations plus approfondies avec les collègues et partenaires d'ONU-Habitat et cibleront dans un premier temps des projets dans le cadre de programmes plus vastes, notamment en Somalie et en Afghanistan.

18. L'adoption de la résolution 1/4 a en outre souligné la nécessité pour ONU-Habitat de dialoguer de manière significative avec ses partenaires afin d'améliorer l'efficacité et les effets des activités. Depuis son adoption, ONU-Habitat a mis l'accent sur le renforcement du dialogue avec les partenaires dans le cadre de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Il s'agit notamment du dialogue mené au sein du système des Nations Unies, où ONU-Habitat appuie la création à Nairobi d'un pôle international qui promeuve l'égalité des sexes avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUE. Des dirigeants d'organisations internationales, des responsables régionaux et des États membres représentés par leurs ambassadeurs et chefs de mission basés à Nairobi participent également à ce dialogue. À cet égard, ONU-Habitat a donné suite à la possibilité d'une programmation conjointe avec le PNUE sur l'autonomisation économique des femmes par le développement de marchés durables et de la gestion des déchets. Les premières évaluations ont déjà eu lieu.

19. Dans ce contexte, la priorité d'ONU-Habitat jusqu'à la fin de 2019 est de renforcer les partenariats existants avec les organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes et de prendre contact avec de nouveaux partenaires. En outre, la coopération effective des partenaires, y compris des femmes dirigeantes, avec les autorités locales et la société civile sera encouragée alors que les préparatifs de la dixième session du Forum urbain mondial se poursuivent. La priorité d'ONU-Habitat à cet égard est d'assurer la participation effective, inclusive et diversifiée des femmes et d'autres groupes au dixième Forum et de garantir ainsi des résultats significatifs en ce qui concerne les questions de genre. ONU-Habitat a l'intention de poursuivre son partenariat avec les États membres pour donner un rang de priorité élevé à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

20. Dans sa résolution 1/4, l'Assemblée a engagé vivement la Directrice exécutive à soutenir et à utiliser au mieux le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes. Le Groupe consultatif est chargé de conseiller la Directrice exécutive sur toutes les questions relatives à l'égalité des sexes, tant au sein d'ONU-Habitat qu'à l'extérieur, en identifiant les nouvelles questions et tendances mondiales. ONU-Habitat a poursuivi une collaboration étroite avec le Groupe consultatif, récemment dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et des documents connexes, notamment le cadre de résultats. ONU-Habitat apprécie la contribution spécialisée du Groupe consultatif, qui a renforcé l'accent mis sur les questions de genre dans les documents connexes. À l'avenir, le Groupe consultatif continuera de jouer un rôle clef, notamment

dans l'organisation de la prochaine session du Forum urbain mondial, qui se tiendra en mars 2020. Le Groupe consultatif devrait continuer d'aider ONU-Habitat à assurer la participation et l'engagement inclusifs et diversifiés des parties prenantes qui s'emploient activement à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale.

21. Cette résolution vise à faire en sorte que les perspectives d'égalité des sexes soient intégrées et continuent d'être prises en compte dans l'ensemble des politiques, des programmes et des projets d'ONU-Habitat. Enfin, dans la même résolution, l'Assemblée a demandé à ONU-Habitat d'élaborer et de mettre en œuvre une version actualisée de la politique et du plan révisés pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les établissements humains. En ce qui concerne l'égalité des sexes, la dernière évaluation de la politique et du plan en la matière a eu lieu en 2011 et le plan de travail pour 2020 prévoit une autre évaluation.

Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

22. Dans sa résolution 1/5, l'Assemblée a prié la Directrice exécutive de mettre au point, en consultation avec les institutions internationales et régionales compétentes, dans la limite des ressources disponibles, des mécanismes visant à améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, et a demandé au Conseil exécutif d'ONU-Habitat d'envisager des options possibles pour leur fonctionnement. En réponse, ONU-Habitat a rassemblé les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un projet fondé sur les orientations énoncées dans le document intitulé « Urban-rural linkages: guiding principles and framework for action to advance integrated territorial development », qui est actuellement appliqué dans neuf pays d'Afrique. Ces projets visent à élaborer des recommandations pour intégrer les liens entre zones urbaines et zones rurales dans les politiques urbaines nationales. La plupart des pays en sont à la phase de conception au niveau national ou infranational.

23. Dans sa résolution 1/5, l'Assemblée a engagé vivement les États membres à prendre en compte les liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans leur politiques et processus de planification du développement aux niveaux national et infranational afin de renforcer les liens économiques, sociaux et environnementaux entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales, y compris les territoires périphériques. Les neuf pays qui bénéficient d'un appui ont demandé à ONU-Habitat de les aider à élaborer des politiques urbaines nationales et ont souligné que la fracture entre zones urbaines et zones rurales était l'un des principaux problèmes de politique générale à régler. Le compte de l'ONU pour le développement est la source de financement de la mise en œuvre de projets au Cameroun, en Guinée, au Niger et en République-Unie de Tanzanie. Au Mozambique, l'aide est financée par l'Agence catalane de coopération pour le développement. Le financement pour le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Mali et le Sénégal est fourni par l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement.

24. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié la Directrice exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de sensibiliser les États membres et les autorités locales à l'impact des liens entre les zones urbaines et les zones rurales sur l'urbanisation durable, la cohésion territoriale et le développement national. En réponse, ONU-Habitat élabore actuellement des outils, des guides et des matériels pour sensibiliser à l'importance de ces liens et aider les pays à élaborer leurs politiques, plans et stratégies. Les ressources comprennent des manuels de formation, des dépliants, un site Web sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, des guides thématiques, des bulletins d'information, les traductions dans sept langues des principes directeurs relatifs aux liens entre les zones urbaines et les zones rurales, des activités de plaidoyer et la participation à des conférences. Tous les documents et renseignements sur tous les événements liés à cette publication peuvent être consultés sur le site Web sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales¹. Le premier Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales se tiendra en novembre 2019, organisé en collaboration avec l'administration locale du comté de Songyang (Chine) pour sensibiliser les États membres à cette question.

25. Dans sa résolution 1/5, l'Assemblée a prié également la Directrice exécutive de diffuser et de partager, en coopération avec les partenaires appropriés, les bonnes pratiques et politiques concernant l'impact des liens entre les zones urbaines et les zones rurales qui pourraient être reproduites dans d'autres pays. En réponse, une première édition d'un recueil des meilleures pratiques en matière de liens entre les zones urbaines et les zones rurales, qui sont tirées de sept projets partagés par les partenaires, a été produit, qui fait l'objet d'un examen par les auteurs en vue d'être arrêté

¹ <https://urbanrurallinkages.wordpress.com/>

définitivement et diffusé. Un appel à études de cas a été adressé aux parties prenantes et aux partenaires concernés pour les aider à élaborer la deuxième édition du recueil. ONU-Habitat met également au point une plateforme pour le partage des meilleures pratiques entre les neuf pays du projet.

26. Enfin, dans la même résolution, l'Assemblée a prié en outre la Directrice exécutive, en consultation avec les partenaires appropriés et dans la limite des ressources disponibles, d'aider les États membres qui en font la demande à élaborer des politiques et des programmes pour gérer les migrations des zones rurales vers les zones urbaines. En réponse, ONU-Habitat et ses partenaires ont entrepris l'élaboration d'un guide thématique sur l'intégration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales, qui peut être utilisé par les États membres lorsqu'ils élaborent et révisent leurs politiques. Un autre guide sur l'intégration de la question des migrations et de l'aide humanitaire dans les politiques urbaines nationales est également en cours d'élaboration.

Décision 1/3 : Arrangements relatifs à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat

27. En application de la décision 1/3 sur les arrangements relatifs à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif, à titre exceptionnel, recevra le rapport de 2019 sur l'ensemble du cycle du plan stratégique pour la période 2014–2019. La question de savoir quand le Conseil exécutif devrait recevoir le rapport de 2019 a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la reprise de la réunion du Conseil, qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2019. Le Bureau du Conseil exécutif a recommandé qu'un point portant sur le rapport annuel de 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de la réunion annuelle du Conseil exécutif qui se tiendra en mars 2020.

28. En ce qui concerne la politique d'ONU-Habitat en matière d'association des parties prenantes, comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa résolution 26/7, la Directrice exécutive recommande que le Conseil exécutif envisage de constituer un groupe de travail ad hoc chargé de poursuivre les discussions sur l'élaboration de cette politique, conformément à l'article 11 de son règlement intérieur, qui prévoit que le Conseil exécutif peut constituer des groupes de travail ad hoc s'il le juge nécessaire. La Directrice exécutive propose que le groupe de travail sur la politique d'association des parties prenantes présente un rapport sur ses progrès à la prochaine réunion du Conseil exécutif en 2020 en vue de dégager un consensus sur cette politique et de la mettre en œuvre sur une base exceptionnelle d'ici à 2021.